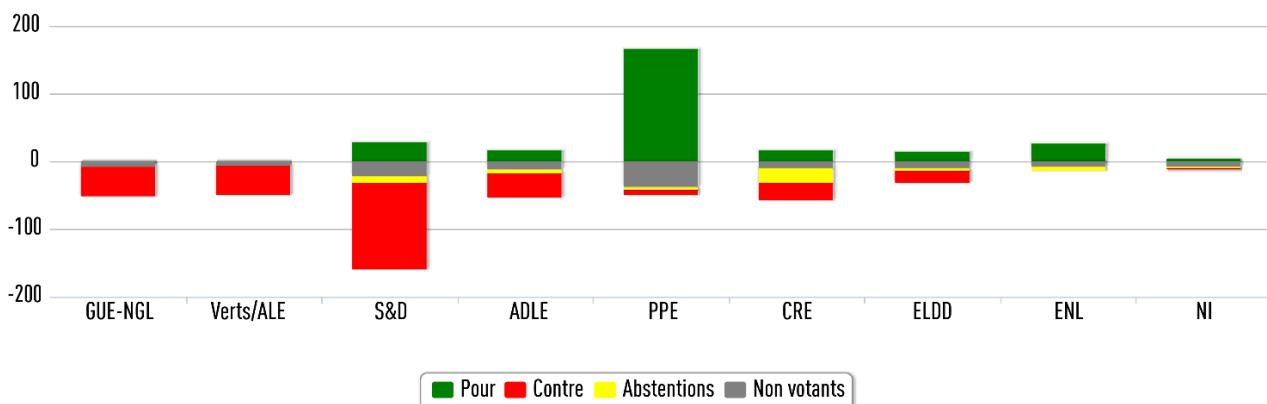


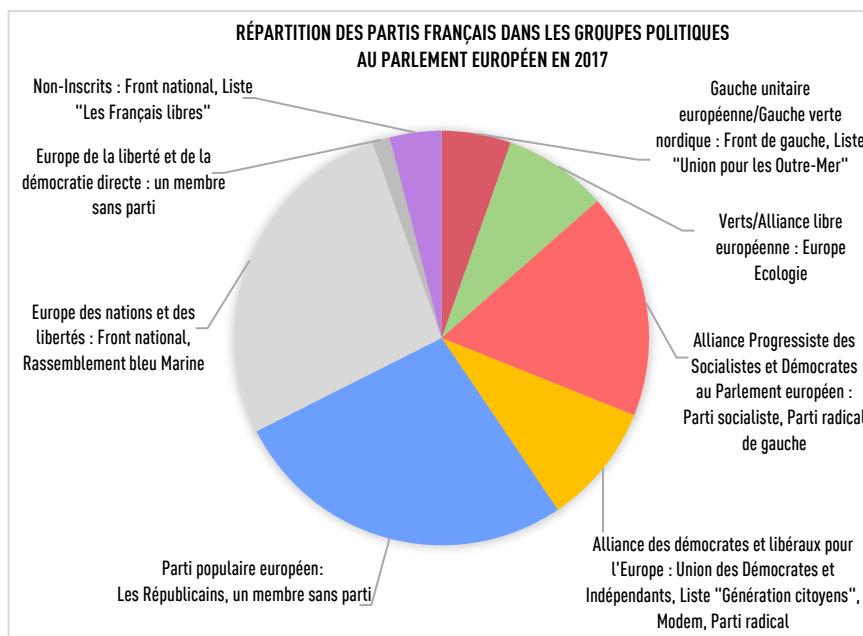
Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).

La majorité des députés de la circonscription Sud-Ouest a voté pour l'interdiction des symboles religieux sur les lieux de travail. Tous les membres du Parti socialiste et des Républicains ont ainsi soutenu la possibilité d'interdire de tels symboles, les deux députés socialistes (Virginie Rozière et Éric Andrieu) s'écartant sur ce sujet de la ligne de leur groupe S&D. Jean-Luc Mélenchon a lui aussi voté en faveur de l'interdiction (seul député du groupe GUE-NGL à soutenir l'amendement). Enfin, les élus Front national ont eux aussi voté pour l'interdiction, à l'exception de Louis Aliot qui n'a pas participé au vote. Le député écologiste José Bové a été le seul représentant français de la région Sud-Ouest à s'opposer à l'interdiction du port de symboles religieux.



Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens du Sud-Ouest*.

Pour

Jean-Luc MÉLENCHON



Front de Gauche

Edouard FERRAND



Front national

Joëlle MÉLIN



Front national

Michèle ALLIOT-MARIE



Les Républicains

Franck PROUST



Les Républicains

Eric ANDRIEU



Parti socialiste

GUE/NGL

ENL

ENL

PPE

PPE

S&D

Virginie ROZIÈRE



Parti radical de gauche

S&D

Contre

José BOVÉ



Europe Écologie

Verts/ALE

Ne vote pas

Louis ALIOT



Front national

ENL

Excusé

Robert ROCHEFORT



Mouvement Démocrate

ADLE